



Non respect de préavis, signer un nouveau contrat?

Par **lyly 01**, le **25/06/2010** à **21:40**

Bonjour, rnActuellemnt en CDI, j'ai trouvé un nouvel emploi plus opportun pour ma "vie privé" et me permettant de me rapprocher de ma famille; rnLe 14 Juin, j'ai annoncé verbalement a mon employeur mon souhait de départ en lui demandant de bien vouloir écourter ma période de préavis et de me libérer le 11 juillet. Cette demande m'a été refusée le 18 Juin. rnJ'ai donc envoyé un courrier en recommandé AR en reprennant mes démarches et en annoncant que je quitterais la société en date du 11 juillet malgré le refus; et ce pour ne pas faillir au poste qui m'était proposé. rnMon employeur est aujourd'hui très "remonté" contre moi et ne veut rien savoir. rnJe sais que je risque des indemnités envers lui pour non respect de préavis. rnrnMais ai-je le droit de signer un nouveau contrat à partir du 12 juillet..??? (vu que j'ai clairement annoncé que je ne ferais plus partie de la société à compter du 11 juillet) rnrnMerci d'avance pour vos réponses qui me seront d'une grande aide rnrnCordialement, rnrnLyly

Par **rajita**, le **05/07/2010** à **21:37**

salut Lyly rnrnje suis exactement dans le même cas que toi. As-tu eu une réponse à ta question si c'est le cas j'aimerais la connaître car mon nouveau poste est imminent et je ne veux pas le louper! Merci de me répondre rnrnRajita

Par **rajitaa**, le **08/07/2010** à **11:40**

Salut LylyrnRnas tu reçu des réponses car j'ai cherché sur internet mais rien de précis à ce sujets les avis divergent de bcp Pourrais tu m 'informer de tes pistes je te remercie par avance rnrajita

Par **Cornil**, le **09/07/2010 à 18:31**

Par exception, je réponds sur ces posts où "Lyly" et "Rajita" me semblent attendre une réponse urgente.rnrnRien au niveau légal(pénal) ne vous empêche de commencer un nouveau contrat sans respecter votre préavis. Mais habituellement un employeur exige le certificat de travail mentionnant "libre de tout engagement" pour embaucher! rnPar contre, au niveau civil rn1) cela est assimilé à une démission, mais ceci ne change pas grand-chose pour vousrn2) l'employeur est de droit de réclamer en justice des dommages et intérêts pour ce non respect du préavis. La pratique la plus fréquente dans ce cas, est que l'employeur "se fait justice" lui-même (illégalement) en n'honorant pas la dernière paie et en ne payant pas les congés dus, et ne délivre pas les documents de rupture (certificat de travail, attestation ASSEDIC) et attend une éventuelle action en justice du (de la) salarié(e) concerné(e) pour répliquer par une demande "reconventionnelle" en dommages et intérêts. Dans un tel cas il y a fort à parier que les juges feront un jugement "à la salomon" en donnant raison aux deux, compensation étant faite des créances respectives. rnrnBon courage et bonne chance

Par **rajita**, le **09/08/2010 à 19:30**

Bonjour Cornil, rnrnJe te remercie pour ta réponse qui me rassure fortement !!!Donc si je résume, il n'est pas vraiment nécessaire de mettre en œuvre une action en justice ?Par ailleurs, mon nouvel employeur ne m a pas demandé mon SDTC j'ai toutefois reçu un CRAR de mon ex employeur que je ne suis pas aller récupérer car peur d'une mauvaise surprise! je souhaiterais pouvoir avoir de plus amples renseignements car tu as l air de t'y connaître en droit du travail (puis je te laisser une adresse mail ou autre ou un moyen de rentrer en contact avec toi ?) rnJe te remercie d'avance et te remercie pour tous ces renseignements si toutefois nous n'arrivons pas à nous joindre rnMerci encore rnRajita

Par **Cornil**, le **09/08/2010 à 22:53**

Bonsoir "rajita"rnMerci un mois après, à l'occasion d'une nouvelle question, j'ai l'habitude, mais bon, je signale quand même.rnJe ne fonctionne pas en messages privés, donc inutile d'essayer de rentrer en contact avec moi sauf via les forums publics de droit du travail. Je sévis sur plusieurs autres, et bien entendu je donnerai pas leur nom sur ce forum-ci. Mais une recherche sur moteur de recherche devrait te permettre de les identifier, en ne tenant compte que des échanges datés de 2010. rnrnCeci dit, rn1) je n'ai jamais parlé pour ton nouvel employeur d'exigence de SDTC (je suppose reçu pour solde de tout compte) , il n'en a pas le droit et ce n'est pas un document obligatoire d'ailleurs, mais de "certificat de travail", qui lui est obligatoire et justement permet de vérifier si le salarié embauché est vraiment libre. Bon, ton ouvel employeur ne l'a pas exigé, tant mieux pour toirn2) Ce n'est pas un bon plan à mon avis de refuser de retirer la LRAR de ton employeur: politique de l'autruche qui ne mène à rien. rn3)

Je n'ai pas évoqué l'hypothèse d'une action en justice de ta part, pour la bonne raison qu'il faudrait d'abord savoir sur quelles bases l'employeur compte tirer conséquences de ton respect de préavis. Et pour cela, il faudrait d'abord connaître le contenu de cette LRAR de l'employeur...Le plus vraisemblable est cependant qu'il te somme de t'expliquer sur les raisons de ton absence au poste. rnrnBon courage et bonne chance, excuse-moi de ma franchise.

Par **rajita**, le **09/08/2010** à **23:31**

Re bonsoir "Cornil"rnje te remercie pour ta franchise bien au contraire rnEn effet, je voulais parler de certificat de travail et non pas de SDTC (bien que je ne l'ai tjrs pas reçu)
rnConcernant le courrier en attente, je pense aller le retirer je serai surprise de savoir qu'il s'agisse de justifier mon absence sachant que depuis le 10/07 je n'ai eu aucune nouvelle de la part de mon ex employeur de plus mon j'ai été remplacée depuis le 28/07 j'en conclus donc que ma démission a bien été prise en compte...rnAussi, serait ce mon solde de tout compte adressé par CRAR puisqu'officiellement mon préavis devait prendre fin le 10/08.rnMa plus grande inquiétude, est qu'ils se rapprochent de mon nouvel employeur (ont-ils le droit ?)rnJe te remercie vivement pour toutes tes explications qui m'éclaircissent vraiment rnbonne soirée
rnBien à toi rnRajita

Par **Cornil**, le **10/08/2010** à **00:12**

Bonsoir rajita
rnBon, pour le courrier non retiré, comme tu n'en avais pas précisé la date (tu ne le fais toujours pas d'ailleurs), j'ai supposé qu'il s'agissait d'un premier courrier, qui est assez classique dans le cas d'un abandon de poste (car des employeurs se sont fait sévèrement condamner en justice pour avoir sanctionné une absence sans avoir auparavant mis en demeure le salarié de justifier son absence, qui pouvait être due à un accident, maladie grave etc.)rnIl m'étonnerait qu'il s'agisse de ton solde de tout compte puisque nous ne sommes que le 09/08 et que ton préavis expirait le 10.rnMais inutile de "tirer des plans sur la comète", seul l'examen du contenu de ce RAR permettra d'en savoir plus. rnrnBien sûr que ton ex-employeur peut se rapprocher de ton nouveau, s'il le connaît (j'espère que tu ne lui a donné à ce sujet aucune indication!), ce sont des pratiques courantes dans le monde des patrons., cela se passe par téléphone, donc pas de trace, impossible de prouver une éventuelle diffamation, et d'ailleurs le fait de lui dire que tu as quitté ton poste sans respecter le préavis ne serait pas une diffamation, puisque c'est la vérité. rnrn"j'ai été remplacée depuis le 28/07 j'en conclus donc que ma démission a bien été prise en compte..." mais j'espère qu'au moins tu as notifié ta démission par LRAR, l'employeur ne peut donc pas "ne pas la prendre en compte"! rnrnJe répète cependant, objet de ma réponse initiale à toutes deux, faite uniquement parce que vous sembliez attendre une réponse d'urgence (puis ensuite, plus rien pendant un mois!), que le risque financier et juridique dans le cas d'un préavis de démission non respecté alors qu'on a un autre emploi est assez limité. Le risque découlant des coups de fils entre employeurs (encore faut-il qu'ils se connaissent), c'est une autre affaire, mais de toute façon, ton employeur, qui ne t'a pas demandé de certificat de travail, a pris la responsabilité de t'embaucher. J'espère que ta période d'essai va expirer prochainement.
rnBon courage et bonne chance.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bienveillant du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les

insultes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs" (modifiant ou supprimant mes messages) surtout avec la mention "membre du club", qui lui a été imposée.

Par **rajita19**, le **10/08/2010** à **17:24**

bonjour Cornil
Je vous remercie pour votre réponse
Effectivement, il peut s'agir d'un courrier me demandant de justifier mon absence ce qui m'étonne ce qu'il m'est adressé un jour avant le délai de la fin de mon préavis le 09/08 fin de préavis officiel le 10/08. Mais avant silence radio de la part de mon ex employeur.
En ce qui concerne ma démission, j'ai pris le soin de la remettre en main propre à ma hiérarchie le 10/10/2010 sur lequel j'ai bien précisé que je quitte la société le 10/07/2010 signé et tamponné le jour même de la remise en main propre + un courrier recommandé adressé le lendemain à cette même hiérarchie d'où ma conclusion "ma démission a été prise en compte" étant donné que ma remplaçante est arrivée le 28/07/2010 et un appel à la candidature a eu lieu le 24/06/2010 soit 10 jours après mon absence.
Quoi qu'il en soit j'en saurais plus lorsque j'aurai le courrier entre les mains.
Je vous en dirai plus à ce moment vos conseils sont précieux pour moi c'est la première fois que je démissionne aussi ce nouveau poste est le poste de ma vie et je ne voudrais pas louper cette opportunité.
Dans l'attente, à bientôt
Bien à vous
Rajita

Par **Cornil**, le **10/08/2010** à **17:38**

bonsoir "rajita"
déjà tu me sembles fâchée avec les dates, ou le clavier!
j'ai pris le soin de la remettre en main propre à ma hiérarchie le 10/10/2010, je suppose 10/07/2010!
"un appel à la candidature a eu lieu le 24/06/2010 soit 10 jours après mon absence." je ne comprend pas...
Bonne chance dans ton nouvel emploi. Période d'essai terminée?
A+

Par **rajita19**, le **11/08/2010** à **17:19**

bonjour Cornil
oui un peu confuses mes dates :
lettre de démission remise en main propre le 10/06/2010 pour départ au 10/07/2010 au lieu du 10/08/2010 + crat d'annonce pour mon remplacement le 24/06/2010
départ physique de la société le 10/07/2010
remplacée le 28/07/2010
Je suis allée chercher mon Recommandé il s'agissait de mes tickets retour!!!
En revanche je n'ai pas mon sdtc ainsi que mon certificat de travail et encore 2 mois de période d'essai dans mon nouveau boulot !!!
merci je vous tiendrai au courant de la suite mais officiellement mon préavis est terminé!!
merci Cornil je vous envoie un message lorsque j'ai des nouvelles
bien à vous
Rajita